

Prix d'architecture 2008 - INTER FORET-BOIS 42

2^{ème} session

Le prix d'architecture 2008 est la seconde édition d'un concours organisé par INTER FORET-BOIS 42 dont l'un des objectifs essentiels est, par l'originalité et la diversité des réponses, de stimuler la réflexion sur le devenir de notre territoire, de la cité, de la planète. INTER FORET-BOIS 42 a décidé d'associer pour cette session aux étudiants en écoles d'architecture des étudiants en écoles d'ingénieurs.

C'est la seconde édition d'un concours biennal, réservé aux étudiants des Ecoles d'Architecture et d'ingénieurs de Saint Etienne, Lyon, Grenoble et Clermont Ferrand, ainsi qu'aux étudiants en écoles d'ingénieurs de Rhône-Alpes et Clermont-Ferrand, initié par Inter Forêt-Bois 42, l'interprofession du bois du département de la Loire, qui souhaite, par le développement de la filière bois et plus particulièrement par l'intégration forte et volontaire du bois dans la construction, marquer son soutien à la création architecturale contemporaine.

Le bois, matériau de construction du XXI^{ème} siècle, soutient largement la comparaison avec les autres matériaux, tant en termes de résistance et pour ses performances physiques qu'en terme de longévité. Ecologique, technologique et beau, il donne sa dimension humaine à l'architecture.

Le développement de son utilisation dans les constructions et les aménagements font de lui « le matériau » du développement durable : c'est une des rares matières premières renouvelables ; il est économe en énergie pour sa fabrication, facilement recyclable, stockant le gaz carbonique ; il participe activement à la lutte contre l'effet de serre ; il génère une activité créatrice de richesse en savoir-faire et en hommes.

Pour cette seconde session, le sujet choisi, en collaboration avec l'association « Tonga Terre d'accueil » est

Ensemble de structures d'accueil pour les primates et les fauves

Le projet est à vocation double : la protection des animaux et la pédagogie.

- Le volet « protection des animaux » est la vocation première du projet : les sites servant à accueillir les animaux doivent leur apporter confort et sécurité. Il en va de même pour le personnel qui travaillera avec les animaux : les installations devront être pratiques et sécuritaires.

- Le volet pédagogique vise un objectif d'information du grand public. Les animaux recueillis seront visibles aux visiteurs de l'espace zoologique de Saint Martin La Plaine, tout en n'omettant pas d'expliquer pourquoi ces animaux sont là. Le but est de favoriser une prise de conscience générale sur les conditions de vie des animaux exotiques détenus illégalement sur le territoire français et accueillis à St. Martin la Plaine.

Les bâtiments serviront à valoriser la cause soutenue par l'association « Tonga, Terre d'accueil ». Il ne paraît pas concevable que les bâtiments n'aient aucun esthétisme : l'association pourra communiquer d'autant plus facilement auprès du grand public si les installations proposées sont de qualité.

Bien entendu le bois doit y trouver largement sa place. Ce matériau doit être proposé à bon escient chaque fois que possible et dans un esprit de développement durable.

La richesse et la qualité des projets seront, par leur pertinence, leur originalité, leur poésie ou encore leur côté pratique, déterminantes pour décider de la construction effective de ceux-ci.

Les étudiants auront notamment à composer avec trois paramètres majeurs dans les projets qu'ils soumettront : le site d'accueil des animaux exotiques doit allier la sécurité, des structures adaptables aux besoins immédiats, et cela sans négliger l'aspect esthétique.

Les principaux enjeux et objectifs sont le bien-être des animaux, du personnel du parc et des visiteurs.

Il est demandé aux étudiants d'envisager leur projet sous un angle opérationnel. En effet, alors que le premier exercice se voulait avant tout un brassage d'idées, la session 2008 est au profit de l'association « *Tonga Terre d'accueil* » qui espère voir aboutir le projet de manière effective. De ce fait, l'essentiel des contraintes d'aménagement de ce site devra servir de support à la conception des projets sans pour autant être un frein à l'imagination et à la création.

Les éléments de réponse pour les bâtiments pour les fauves et les primates sont clairs et détaillés ; les autres éléments du projet – passerelle, cheminement piéton et tour d'observation - sont plus indicatifs afin de laisser plus de liberté aux participants.

Déroulement et règlement du concours

Candidats

- Le concours est réservé aux étudiants des écoles d'architecture de Saint Etienne, Lyon, Grenoble et Clermont Ferrand et d'ingénieurs de Rhône-Alpes et Clermont-Ferrand.
- Les équipes seront composées de 2 à 4 étudiants au maximum, chaque équipe comprenant au moins un étudiant architecte et un étudiant ingénieur.
- L'inscription est gratuite.

Date d'inscription au concours : du 1^{er} mars au 30 avril 2008.

Chaque candidat doit télécharger une fiche d'inscription sur le site internet d'Inter Forêt-Bois 42

- www.ifb42.com - puis la renvoyer à celui-ci dûment complétée.

Dès réception et après vérification de la conformité, l'inscription sera notifiée aux candidats.

Constitution des dossiers

Chaque équipe devra fournir **uniquement en fichier informatique** (sur CD ou DVD, format jpeg pour PC)

1. un panneau format A0 vertical avec texte et croquis argumentant
 - o l'idée du programme
 - o la pertinence des concepts
 - o la logique de construction/aménagement
2. un panneau format A0 vertical comportant tous les éléments utiles à la compréhension du projet : plans d'ensemble et de détail, coupes, croquis, perspectives, etc.
3. un cahier, format A4, composé au maximum de 10 pages recto complétant et rendant compte de la démarche du projet : étapes, évolutions, etc.

Les images, croquis, etc. devront être de très bonne définition (300 dpi) pour impression ultérieure.

Envoi des dossiers

Les dossiers (voir ci-dessus) seront adressés et/ou remis à Inter Forêt-Bois 42 avant le 15 juillet 2008 à 18 heures.

Seront exclus de la procédure de jugement les dossiers incomplets et les dossiers arrivés hors délai.

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables du dépassement du délai de remise des projets et seront déchargés de toute responsabilité quant à la perte ou à la détérioration des documents envoyés.

Propriété des documents/ Restitution

Les équipes gardent l'entière propriété de leur création.

Les organisateurs se réservent le droit d'exposition et de publication en utilisant les documents fournis par les candidats. Ils s'engagent à faire figurer les noms et qualité des membres de l'équipe. Pour ces raisons, l'organisateur se réserve la possibilité de conserver les projets pendant une durée d'environ 1 an.

Prix

La dotation en prix sera d'une valeur de 5000 €, répartie entre les lauréats en fonction du classement final.

Les lauréats pourront être associés à la mise en œuvre de leur projet lors de la réalisation effective de celui-ci.

Les résultats du concours et les projets les plus intéressants pourront être présentés dans la presse.

Les meilleurs projets pourront également être exposés lors de manifestations culturelles et/ou commerciales (salons, expositions, foires...)

Une publication consacrée au moins aux projets primés sera envisagée après avis du jury.

Jury

Les membres du jury seront choisis pour leur sensibilité au bois. Le jury comprendra au moins : un président de jury, un architecte, un enseignant, un ingénieur bois, un paysagiste, un représentant d'Inter Forêt-Bois 42, un représentant de l'association « *Tonga Terre d'Accueil* ».

Le jury désigne les lauréats et attribue les mentions honorables. Il est souverain dans son choix.

Critères de jugement

- La capacité du projet à utiliser un maximum de bois pour la réalisation des ouvrages et aménagements
- La prise en compte des exigences et contraintes liées aux bâtiments et à leurs fonctions.
- La valorisation du site, l'accent donné aux efforts de visibilité, de lisibilité, d'attractivité du projet
- L'innovation architecturale et l'inscription dans une démarche de développement durable et de traitement des différentes contraintes
- La performance technique
- L'accessibilité du site et les cheminements,
- La richesse et la lisibilité de la représentation du projet, son originalité

Avis de concours

L'annonce du concours sera diffusée par voie de presse et par affichage dans les Ecoles d'architecture et d'ingénieurs concernées. Le règlement du concours et les informations pratiques pour y participer figureront sur le site internet soit au secrétariat d'Inter Forêt-Bois 42.

Anonymat et identification

Pour garantir l'anonymat dans le jugement du concours, les rendus ne seront pas signés du nom de leurs auteurs. A réception des dossiers, chaque document sera identifié à l'aide d'un pictogramme. L'association de ce pictogramme aux noms des équipes ne sera dévoilée au jury qu'après délibération.

Visite du site

L'accès au site de l'espace zoologique étant réglementé, plusieurs dates de visites accompagnées seront proposées aux candidats à leur inscription.